



PRO GLASS – 337 001

Date d'impression : 03.06.2025 Version : N°1 Révision : 03.06.2025

Page : 1/8

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **PRO GLASS**

Code du produit : **337 001**

UFI : **61A3-3YMN-V00Q-DX3E**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

Catégorie de processus PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article ERC8c

Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur) ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur).

Emploi de la substance / de la préparation Adhésif et agent d'étanchéité

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

TEXXIUM SAS

58 rue de Maïtena

40260 CASTETS

Tel.: +33(0)5 58 57 37 .20

texxium@texxium.fr

www.texxium.fr

Service chargé des renseignements :

E-mail : texxium@texxium.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

RFILA (INRS FRANCE) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures/7 jours)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

PRO GLASS – 337 001

Date d'impression : 03.06.2025 Version : N°1 Révision : 03.06.2025

Page : 2/8

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés de perturbation endocrinienne - santé humaine / environnement: La substance/le mélange ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux de 0,1 % ou plus (conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement délégué (UE) de la Commission 2018/605 de la Commission).

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Masse d'étanchéité et colle à base de polymère MS hybride.

Composants dangereux:

Ne contient aucun (autre) ingrédient dans une quantité qui, selon le règlement CLP, nécessite une liste dans la section 3.2

SVHC Non présent en une quantité $\geq 0,1\%$

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver avec beaucoup d'eau pure ou savonneuse. En cas de malaise, consulter un avis médical (si possible, montrer l'étiquette)

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin et montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

PRO GLASS – 337 001

Date d'impression : 03.06.2025 Version : N°1 Révision : 03.06.2025

Page : 3/8

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Veiller à une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures d'hygiène générales d'application des produits chimiques.

Préventions des incendies et des explosions:

Respecter les règles générales de précaution contre l'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Tenir le produit dans l'emballage original et en état fermé.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Nous nous référons à la fiche technique

Conserver au frais et au sec dans un lieu bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas de (autres) quantités pertinentes de substances avec des valeurs limites liées au lieu de travail qui nécessitent une surveillance

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Protection des mains:

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

PRO GLASS – 337 001

Date d'impression : 03.06.2025 Version : N°1 Révision : 03.06.2025

Page : 4/8

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile Caoutchouc naturel

(Latex) Gants en PVA

Épaisseur du matériau recommandée: 0,4 mm

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Temps de pénétration > 2 heures. Passé ce délai, nous vous recommandons de changer les gants de protection.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps: Vêtement de protection léger recommander

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique :	Liquide
Couleur :	Selon désignation produit
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif :	Non déterminé
Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non déterminé
Inflammabilité :	Non déterminé
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure :	Non déterminé
Supérieure:	Non déterminé
Point d'éclair	Non mesurable
Température d'auto-inflammation :	Non mesurable
Température de décomposition:	Non déterminé
Ph :	Non déterminé car il n'est pas
soluble dans l'eau	
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé
Solubilité	
l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
Pression de vapeur:	Non déterminé
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,4 g/cm ³
Densité relative	Non déterminé

PRO GLASS – 337 001

Date d'impression : 03.06.2025 Version : N°1 Révision : 03.06.2025

Page : 5/8

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Pâteuse
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas
spontanément	
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif
Teneur en solvants:	
VOC (CE)	0,00 %
Changement d'état	
Point/l'intervalle de ramollissement	
Propriétés comburantes	Non déterminé
Taux d'évaporation:	Non déterminé
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des	
Gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Eviter le contact avec d'autres produits chimiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Possible en traces.

PRO GLASS – 337 001

Date d'impression : 03.06.2025 Version : N°1 Révision : 03.06.2025

Page : 6/8

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés de perturbation endocrinienne - santé humaine : La substance/le mélange ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux de 0,1 % ou plus (conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement délégué (UE) de la Commission 2018/605 de la Commission).

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés de perturbation endocrinienne - environnement : La substance/le mélange ne contient aucun composant ayant des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux de 0,1 % ou plus (conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement délégué (UE) 2018 /605 de la Commission).

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

PRO GLASS – 337 001

Date d'impression : 03.06.2025 Version : N°1 Révision : 03.06.2025

Page : 7/8

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

En respectant les directives techniques indispensables et après entretien avec l'organisme chargé de l'élimination et avec l'autorité compétente, peut être déposé ou brûlé avec les ordures ménagères.

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Catalogue européen des déchets

08 04 10	Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
15 01 01	Emballages en papier/carton
15 01 02	Emballages en matières plastiques
15 01 04	Emballages métalliques

Emballages non nettoyés :

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Polluant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

Ce produit n'est pas une marchandise dangereuse au regard de la réglementation du transport

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.



PRO GLASS – 337 001

Date d'impression : 03.06.2025 Version : N°1 Révision : 03.06.2025

Page : 8/8

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of

Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical

Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very

Bioaccumulative

Sources Non disponible.